



Aytré

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 12 octobre 2023

Responsable de service :
Marie GARDIENNET

DÉLIBÉRATION N° 05

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, M. Patrick ROBIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Angéline GLUARD (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Jean-François RABEAU (donne procuration à M. Pierre CUCHET)
Mme Laetitia BOURDIER (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Hélène de SAINT DO (donne procuration à Yan GENONET)
M. Bertrand ÉLISE (donne procuration à Hélène RATA)

Secrétaire de séance : Mme Sophie DESPRES

Date de convocation	05/10/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

05. Décision Modificative n°2 du budget principal Mairie 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-11, L 2311-3 et R 2311-9,

Vu la délibération n°14 du 23 mars 2023 adoptant le Budget Primitif (BP) principal de la commune ;

Vu la délibération n°5 du 29 juin 2023 adoptant la Décision Modificative (DM) n°1 du budget principal de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement,

Considérant la maquette simplifiée annexée à la note de synthèse,

Considérant la maquette officielle annexée à la note de synthèse,

Considérant que seule la maquette officielle est jointe à la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

21 voix Pour (Mme Hélène RATA + pouvoir M. Bertrand ELISE, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO

8 abstentions (Mme Hélène RATA + pouvoir M. Bertrand ELISE, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA),

Adopte la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif principal 2023 de la commune, comme exposé,

Autorise monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Annexe n°10 : maquette simplifiée

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Sophie DESPRES
Secrétaire de séance